

GE ARAC

Exercice 01/01/06-31/12/06

GROUPEMENT D'EMPLOYEURS POUR L'AIDE AU REMPLACEMENT DES AGRICULTEURS DU CANTAL

GE ARAC

Association loi 1901

Siège social : 26 rue du 139e RI 15000 AURILLAC (CANTAL)

le contrôle des comptes annuels de l'association Groupement d'Employeurs pour l'Aide au Remplacement des Agriculteurs du Cantal, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

la justification de mes appréciations

les vérifications spécifiques et les interventions prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été établis par votre conseil d'administration du 27 Septembre 2007. Il m'appartient, sur la base de mes audits, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

RAPPORT GENERAL

du Commissaire aux Comptes

à l'Assemblée Générale Annuelle du 6 Novembre 2007

Exercice : du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2006

Je certifie que les comptes annexes joints au présent rapport et principes comptables français, respectés et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

Les notes 2 et 3 de l'annexe exposent les principes comptables suivis et le

Emmanuel BOUSQUET, Expert comptable, Commissaire aux Comptes
28, rue Francis Fesq BP 838 15008 AURILLAC Cedex tél.: 04 71 64 92 66 Fax: 04 71 64 18 65

présentés à la commission générale des comptes.

Rapport Général du Commissaire aux comptes

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31/12/2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association Groupement d'Employeurs pour l'Aide au Remplacement des Agriculteurs du Cantal, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de mes appréciations
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration du 27 Septembre 2007. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels.

J'ai effectué mon audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

- Les notes 2 et 3 de l'annexe exposent les principes comptables suivis et la dérogation à ces principes : je me suis assuré que l'application du règlement CRC 99-3 sans retenir les modalités d'établissement des comptes annuels du règlement CRC 99-1 spécifique aux associations et fondations n'était pas préjudiciable à la compréhension générale des comptes.

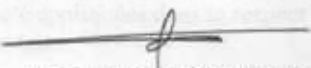
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques.

J'ai également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

A Aurillac, le 10 octobre 2007


Le commissaire aux comptes,
Emmanuel BOUSQUET

Groupement d'Employeurs pour l'Aide au Remplacement des Agriculteurs du Cantal
31/12/06

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
Exercice du 01/01/2006 au 31/12/2006

1- Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan
- le compte d'exploitation
- l'annexe

2- Méthodes générales

⇒ **Convention de principe**

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,
- et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

⇒ **Immobilisations**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

⇒ **Amortissements et immobilisations**

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue des biens. (voir tableaux d'amortissement joints).

⇒ **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

3- Méthode générale

Concernant les immobilisations acquises sur l'exercice, l'association bénéficie en conformité avec le décret 2005-1757 du 30/12/2005, de l'autorisation d'amortir ses immobilisations non décomposables sur la durée d'usage au lieu de la durée réelle d'utilisation. Aucune immobilisation décomposable n'a été enregistrée.

Emmanuel BOUSQUET
EXPERT-COMPTABLE
COMPTES ANNUELS
28, rue Francis Fesq - 15000 AURILLAC
Tél. 04 71 64 92 66 - Fax 04 71 64 18 65

4- Tableaux des immobilisations

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	1081			1081
Immobilisations corporelles	2380			2380
TOTAL	3461			3461

5- Tableaux d'amortissements

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	33	1045		1078
Immobilisations corporelles	14	479		493
TOTAL	47	1524		1571

6- Tableaux des provisions

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions pour dépréciation comptes clients	53678			53678
TOTAL	53678			53678

Emmanuel BOUSQUET
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX LIQUIDATIONS
28, rue de la République - 63000 AURILLAC
Tél. 04 71 64 93 66 - Fax 04 71 64 19 65

7- Etat des créances et des dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif
		Echéance à moins d'1 an			Echéance à moins d' 1 an
Créances clients et comptes rattachés	255 374	255 374	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	39 533	39 533
Autres	443 102	443 102	Dettes financières	108 937	108 937
			Dettes fiscales et sociales	158 256	158 256
			Autres dettes	200 370	200 370
TOTAL	698 476	698 476	TOTAL	507 096	507 096

8- Tableaux de variation des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs	74 436			74 436
Réserves & RAN	124 067		336	123 731
Subvention affectée à des biens renouvelables	1158			1 158
Résultat comptable de l'exercice	-336			-5 237

9- Produits à recevoir :

10- Créances à recevoir

Emmanuel BOUSQUET
 EXPERT COMPTABLE
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 28, rue François
 T11 04 71 64 92 66 - Fax 04 71 64 18 65

11- Charges constatées d'avance

Néant

12- Produits constatés d'avance

13- Détail des fournisseurs et comptes rattachés

Comptes fournisseurs factures non parvenues (à détailler) : 39 533.48 €

MISE A DISPO JA 2006	33 540,00 €
RC GROUPAMA SOLDE 2006	2 031,64 €
ACOMPTE RC GROUPAMA 2006	672,01 €
RC à RBT 06 SOUBEYRE	76,22 €
RC à RBT APCHER 2006	300,00 €
RC à RBT COR 2006 / CAMBON	76,22 €
RC à RBT BEFFARAL 06	100,00 €
RC06 MONTOURCY	76,22 €
RC HUGON SERGE	29,52 €
RC FONTALIVE 2006	27,63 €
RC PENOU 06	76,22 €
RC SALSET 2006 PAILLEUSE	76,22 €
RC SALSET 2006 LAIT	76,22 €
honoraires 2006	1 500,00 €
EDI 12.06	6,00 €
FNL GEDRA 2006	197,50 €
SOMMET ELEVAGE GEDRA 2006	231,25 €
DECLIC INFORMATIQUE	440,61 €

14- Détail des dettes fiscales et sociales : 158 256.04 €

. Rémunérations nettes 12/05	50 661.51 €
. charges MSA	80 330.47 €
. provision pour congés à payer	895.00 €
. provision sur congés à payer	223.50 €
. cotisations FAFSEA	8 762.49 €
. Taxe sur les salaires	5 119.00 €
. Prime agents	9 299.66 €
. Charges sur prime	2 633.61 €
. Cotisation travailleurs handicapés	330.80 €

Emmanuel BOUSQUET
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
20, rue François Foscq - 15000 AURILLAC
Tél. 04 71 64 92 66 - Fax 04 71 64 18 65

15- Informations concernant les contributions volontaires

Indemnisation des responsables locaux :

Service	Nbre de jours	Prix/journée	Montant dû	Payé le
ALLANCHE	447.5	1 €	447.50 €	25/04/2007
GE ARAC	1793	0,23 €	412.39 €	25/04/2007
AURILLAC	1720	1 €	1 720,00 €	25/04/2007
LAROQUEBROU	466.5	1 €	466,50 €	25/04/2007
MONTSALVY	455.5	1 €	455,50 €	25/04/2007
MAURS	641.5	1 €	641,50 €	25/04/2007
MAURIAC	476.5	1 €	476,50 €	25/04/2007
PIERREFORT	651.5	1 €	651,50 €	25/04/2007
SAIGNES	650	1 €	650,00 €	25/04/2007
ST FLOUR	1801	1 €	1801,00 €	25/04/2007
Total	9103		7 722.39 €	

16- Tableau d'évolution des effectifs

Effectifs	2004	2005	2006
CDI temps plein	2	2	1
CDI Intermittent	0	3	3
CDD	100	118	136
TOTAL en ETP	34	31	34
Nbre d'heures	63 000 h	54 000 h	62 000 h

17- Prime de fin de carrière

La Convention Collective Polyculture Elevage du Cantal prévoit une prime de fin de carrière pour un salarié qui est âgé de 60 ans au moins et qui compte un minimum de 5 ans d'ancienneté. Cette prime est égale à un cinquième de mois par année de présence avec un maximum de 3 mois.

Seul un salarié est concerné : Claude Filiol. La probabilité qu'il atteigne l'âge de la retraite au Ge Arac est de 98%. La charge à prévoir sera d'un maximum de 3 mois de salaire majoré de 2%.

Emmanuel BOUSQUET
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
25 rue de la République - 15000 AURILLAC
Tél. 04 71 64 18 65 - Fax 04 71 64 18 65